

ÉCONOMIE



Dialogue fiscal

Le gouvernement échange avec les entreprises chinoises

Dans une économie où les investissements étrangers contribuent à créer des emplois, la qualité du dialogue entre les entreprises et l'administration fiscale peut peser sur la confiance des opérateurs. Au Togo, le ministère des Finances ...

PAGE 5

SPORT



Mara'monde 2026

Le Togo termine vice-champion

Les Éperviers maracaniers laissent filer la Coupe du monde 2026. En finale face aux Éléphants de la Côte d'Ivoire ce dimanche 4 octobre 2026, les poulains de Boukari Hamadou, jusque-là invincibles, ont perdu sur un score de 4 buts à 1. Détenteurs de la Coupe Mara'monde 2024, les Éléphants de la Côte d'Ivoire, tactiquement et physiquement en place, ont su imposer leur hégémonie ...

PAGE 10

Pollution plastique

Les parlementaires sont outillés pour légiférer avec justesse

La pollution plastique constitue un enjeu environnemental majeur dans plusieurs pays dont le Togo. L'accumulation et la mauvaise gestion des déchets plastiques contribuent à la dégradation des sols ainsi qu'à la pollution des cours d'eau et du littoral.



PAGE 3



Sénat / Exigences budgétaires

La nouvelle ligne de conduite

Le Sénat, seconde chambre du Parlement, a ouvert sa deuxième session ordinaire de l'année 2026, le jeudi 1er octobre 2026 à Lomé, conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 2, de la Constitution de la Vème République.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : le Dr Moïse Fiadjoe, pionnier de la médecine reproductive, est décédé

Le Togo perd une figure majeure de la médecine. Le Dr Moïse Kwasivi Fiadjoe est décédé le samedi 3 octobre 2026, après une carrière consacrée à la gynécologie-obstétrique, à la lutte contre l'infertilité et à la médecine de la reproduction. En 1984, il équipe son cabinet du premier échographe du Togo. En 1996, il réalise avec succès la première fécondation in vitro (FIV) dans le pays, une étape majeure dans la prise en charge de l'infertilité.

Formé en France, où il obtient son doctorat d'État en médecine à Lille en 1978, il rentre au Togo en 1983 après plusieurs spécialisations. Il cofonde en 1984 la Clinique BIASA avec les docteurs Jemima Prince-Agbodjan et Robert Koblavisoé Fiadjoe.

Le Dr Fiadjoe laisse une empreinte durable dans la médecine au Togo et en Afrique.

CORIS PEPS

L'esprit tontine, l'épargne rémunérée en plus.

Commencez aujourd'hui Réalisez demain.

5% ÉPARGNE RÉMUNÉRÉE

à partir de 10 000 FCFA

8283

Offre soumise à conditions

CORIS BANK

INTERNATIONAL

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

	SOMMAIRE	Togo L'AED et WIETC rapprochent la formation professionnelle des besoins des entreprises P 4	Cédeao La BIDC lance les préparatifs du Forum d'Investissement 2027 P 5	Eliminatoires CAN-U23 Les Eperviers rallient la Libye pour la revanche P 10
--	-----------------	--	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Bidassa Pyalo : de l'épreuve familiale au commerce des céréales, une femme qui a appris à avancer

À Tchébébé, où elle est née, puis à Kara où elle a grandi, Bidassa Pyalo a connu très tôt les responsabilités de la vie. Le décès de son père l'a contrainte à quitter les bancs de l'école pour rejoindre sa mère au marché. C'est là, au milieu des marchandises, des clients et des négociations, qu'elle découvre peu à peu les réalités du commerce. De cette entrée précoce dans la vie active naît une expérience qu'elle va transformer, des années plus tard, en véritable activité commerciale. Aujourd'hui, au marché, elle vend différentes céréales et produits vivriers avec une bonne connaissance de son métier. Son parcours a également été marqué par l'accès aux financements du FNFI, d'abord avec APSEF, puis à travers deux crédits N'Kodédé de 2 500 000 FCFA et 3 400 000 FCFA. Derrière les bassines de céréales soigneusement disposées devant elle se cache ainsi une histoire faite de responsabilités précoces, de choix difficiles et d'une longue expérience du commerce. Allons à la découverte de son parcours.

La vie de Bidassa Pyalo bascule alors qu'elle est encore jeune. Née à Tchébébé, elle grandit à Kara dans une famille où les circonstances vont rapidement lui imposer de nouvelles responsabilités. Le décès de son père vient interrompre le cours de sa scolarité. Elle quitte les classes et rejoint sa mère au marché pour l'aider dans ses activités. La maternité arrive également très tôt dans sa vie, alors qu'elle vit

encore auprès de sa mère. « Quand mon père est parti, j'ai compris très tôt que la vie pouvait changer du jour au lendemain. Je n'avais plus le temps de penser seulement à l'école ; il fallait aussi aider ma mère et prendre ma place dans la maison », se souvient-elle. Entre les responsabilités familiales et le travail au marché, elle grandit ainsi au contact direct des réalités du quotidien.

Le marché devient progressivement son véritable terrain d'apprentissage. Elle y découvre que vendre ne consiste pas simplement à disposer les produits devant les clients. Il faut savoir acheter, négocier, mesurer les quantités et surtout protéger son argent. Cette expérience acquise auprès de sa mère va rester profondément ancrée en elle. « C'est au marché que j'ai vraiment appris le commerce. J'observais beaucoup ma mère. Je regardais comment elle achetait, comment elle discutait avec les clients et surtout comment elle faisait pour ne pas gaspiller ce qu'elle gagnait », raconte Bidassa. Lorsqu'elle décide ensuite de construire sa propre activité, elle dispose déjà de ces premiers réflexes, même si ses moyens restent

limités. Les années passent et Bidassa trouve dans le commerce des céréales un domaine dans lequel elle peut réellement s'investir. Sur son étal, les produits



Bidassa Pyalo

occupent aujourd'hui les grandes bassines qui attirent sa clientèle. Son travail demande autant d'endurance que de vigilance : une marchandise achetée représente de l'argent immobilisé, une variation des prix peut réduire la marge et une période de faible demande ralentir les ventes. Elle apprend donc à remettre une partie des recettes dans le commerce et à conserver suffisamment de liquidités pour le prochain achat. « Dans le commerce,

si tu manges tout ton bénéfice aujourd'hui, demain tu n'as plus de quoi acheter. Moi, je pense toujours à ce que je vais vendre après », explique-t-elle. Une règle simple qui guide encore sa

manière de travailler.

Lorsque le FNFI accompagne son activité, Bidassa commence par bénéficier du produit APSEF, qui lui permet de renforcer progressivement son commerce. Après ce premier accompagnement, elle accède à deux cycles de financement N'Kodédé, d'abord à hauteur de 2 500 000 FCFA, puis de 3 400 000 FCFA. Ces financements plus importants lui donnent davantage de moyens pour

développer son activité et mieux répondre aux besoins de sa clientèle. « Avec les financements, je pouvais acheter davantage et travailler avec moins de pression. Mais l'argent emprunté, il faut le respecter. Je savais que je devais le faire travailler pour pouvoir continuer à avancer », affirme-t-elle.

Aujourd'hui, Bidassa Pyalo reste derrière ses bassines, attentive aux produits, aux clients et au mouvement du marché. Les financements obtenus à travers le FNFI s'inscrivent dans une histoire commencée bien avant leur arrivée. Son parcours est celui d'une femme qui a dû grandir tôt, appris le commerce auprès de sa mère et progressivement transformé cette expérience en activité. « Je n'ai pas commencé avec beaucoup. J'ai commencé avec ce que j'avais, et j'ai appris à faire avancer les choses petit à petit. Aujourd'hui encore, je sais que chaque somme compte », confie-t-elle. De Tchébébé à Kara, puis des premières journées passées auprès de sa mère à son propre commerce de céréales, Bidassa a construit son chemin étape après étape.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togomatin Tirage : (2000 exemplaires)
--	--	---	--	--

Sénat / Exigences budgétaires

La nouvelle ligne de conduite

Le Sénat, seconde chambre du Parlement, a ouvert sa deuxième session ordinaire de l'année 2026, le jeudi 1er octobre 2026 à Lomé, conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 2, de la Constitution de la Vème République.

La cérémonie a été présidée par Barry Moussa Barqué, président de l'institution, en présence de hautes personnalités, notamment le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, le ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara, ainsi que d'autres membres du gouvernement et des membres du bureau de l'Assemblée nationale. Dans son allocution d'ouverture, le président du Sénat a souhaité dans un premier temps, une cordiale rentrée parlementaire aux sénateurs, tout en rappelant le rôle du Sénat

dans la prise en compte des préoccupations des territoires et dans l'amélioration de l'action publique.



Barry Moussa Barqué (Crédit photo : Sénat)

La deuxième session ordinaire de l'année 2026 sera principalement consacrée à l'examen du projet de loi de finances pour la gestion 2027. Pour le président du Sénat, cette session s'inscrit dans les orientations de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031 et dans l'ambition portée par Faure Essozimna

Gnassingbé, président du Conseil, et qui repose sur trois priorités : protéger, rassembler et transformer. Selon Barry Moussa

Barqué, le budget devra contribuer à protéger les plus vulnérables, à renforcer la cohésion entre les territoires et à accompagner la transformation de secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures et l'administration. « Notre

méthode est de veiller à ce que, ce qui est prioritaire soit financé. Que ce qui est financé soit exécuté. Que ce qui est exécuté soit évalué », a-t-il déclaré.

Dans son discours, le président du Sénat a également rappelé la place particulière du Sénat dans le fonctionnement du régime parlementaire. À ce titre, il a invité les sénateurs à faire de cette session un temps de maturité démocratique, en privilégiant des débats exigeants accompagnés d'un esprit de fraternité et de dialogue avec l'Assemblée nationale. « Ensemble, faisons du bicamérisme le lieu où la parole législative gagne en efficacité, en équilibre et en sagesse », a-t-il indiqué. Le président du Sénat a, par ailleurs, appelé à la disponibilité des

Commissions, à l'assiduité des sénateurs tout au long de cette session budgétaire. En ouvrant cette deuxième session ordinaire, le président du Sénat a appelé à faire de celle-ci un temps de travail au service de l'intérêt général, afin que les décisions prises contribuent à une action publique plus efficace et à des progrès concrets dans la vie des populations.

« Que nos débats soient élevés ; que nos choix soient justes ; que nos décisions soient utiles », a-t-il conclu. L'ouverture de cette deuxième session ordinaire marque ainsi le début de nouveaux travaux parlementaires, et comme dit plus haut, principalement consacrés à l'examen du projet de loi de finances pour la gestion 2027.

Edem Dadzie

Pollution plastique

Les parlementaires sont outillés pour légiférer avec justesse

La pollution plastique constitue un enjeu environnemental majeur dans plusieurs pays dont le Togo. L'accumulation et la mauvaise gestion des déchets plastiques contribuent à la dégradation des sols ainsi qu'à la pollution des cours d'eau et du littoral.

Bien que le Togo dispose depuis 2011 d'un cadre législatif sur la pollution plastique, la lutte contre ce fléau demeure confrontée à d'importants défis. L'application des textes sur le terrain, la gestion des déchets plastiques et l'adaptation du cadre existant aux nouvelles formes de pollution constituent autant de difficultés qui nécessitent des réponses adaptées. C'est dans ce contexte que l'Assemblée nationale du Togo, avec l'appui de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), a organisé du 2 au 3 octobre 2026 à Lomé un séminaire parlementaire relatif au corpus législatif sur la pollution plastique. Ce séminaire, ouvert le vendredi dernier par le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, a réuni durant deux jours des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, des maires, des représentants d'organisations non gouvernementales, des experts en environnement et en gestion des déchets, ainsi que des acteurs de la société

civile. Il a pour objectif de renforcer les capacités des parlementaires togolais dans l'élaboration d'un cadre législatif adapté à la lutte contre la pollution plastique, afin de contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Plus spécifiquement, il vise à présenter aux parlementaires et autres participants les meilleures pratiques et les législations en matière de gestion des déchets plastiques, à examiner avec eux les défis et les opportunités liés à la mise en œuvre des lois sur la pollution plastique et à formuler des recommandations en faveur de politiques publiques efficaces.

Selon N'Ladon Nadjo, président de la Commission de l'environnement et des changements climatiques, pour répondre aux défis environnementaux de son temps, le législateur doit disposer des connaissances, des outils, des expériences qui lui permettent de légiférer avec justesse. « Ces deux journées nous offrent l'occasion de confronter les expériences, d'identifier les obstacles et de dégager des pistes concrètes : réduire les déchets à la source,

améliorer leur collecte, encourager leur valorisation et accompagner les changements de pratiques », a-t-il déclaré. De son côté, Bakary Junior Bamba, représentant de la représentante de l'OIF au Togo, a rappelé les enjeux liés à ce phénomène et appelé les parlementaires à être



Professeur Komi Selom Klassou (au milieu)/Crédit photo : Assemblée nationale

les chevilles ouvrières d'une réponse adaptée. « En 2024, plus de 500 millions de tonnes de plastique ont été consommées dans le monde, dont près de 400 millions de tonnes destinées à devenir rapidement des déchets. Sans action urgente, les déchets plastiques pourraient presque tripler d'ici 2060. La lutte ne relève pas seulement de la gestion des déchets : elle implique la production et la consommation, la responsabilité des producteurs, des collectivités et citoyens, ainsi que le rôle de la loi », a-t-il affirmé. Dans son intervention, Amélia Lakrafi, secrétaire générale parlementaire de l'APF, a souligné que le choix du Togo pour abriter ce séminaire est

particulièrement significatif. Elle a rappelé que le Togo est souvent cité en exemple pour son appropriation des corpus législatifs de l'APF. Le pays a notamment été le premier à adopter, en 2025, une loi sur le climat inspirée de ces corpus, témoignant ainsi de son engagement à renforcer son cadre législatif face aux

enjeux liés aux changements climatiques. Dans son discours d'ouverture, le professeur Komi Selom Klassou a exprimé sa profonde gratitude à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour leur accompagnement dans la réflexion sur ce problème si préoccupant qui n'épargne aucune région de la planète. « En vue de juguler ce fléau qu'est la pollution plastique, les représentants du peuple et ceux des territoires, les pouvoirs publics et les organisations de la société civile doivent travailler de concert. Car lorsque l'État oriente, il revient au Parlement, dans

l'accomplissement de ses missions constitutionnelles, d'établir la cohérence, la permanence et l'autorité de la loi. Dans cette chaîne, les collectivités territoriales, quant à elles, organisent, les entreprises innovent et les citoyens agissent », a poursuivi le président.

Les participants ont été outillés sur les données scientifiques relatives à la pollution plastique, le calendrier du Traité mondial sur la pollution plastique porté par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et les impacts de cette pollution à l'échelle régionale. Ils ont également été édifiés sur les expériences de terrain en matière de gestion des déchets à Lomé et dans les régions, les projets de soutien existants ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du décret de 2011.

À l'issue de ces deux jours d'échanges, les recommandations issues des travaux devraient contribuer à renforcer le cadre législatif togolais et à orienter les actions futures en faveur d'une meilleure gestion des déchets plastiques. L'objectif est de favoriser une réponse plus cohérente et durable face aux effets de la pollution plastique sur l'environnement et les populations

E. Dadzie

Togo

L'AED et WIETC rapprochent la formation professionnelle des besoins des entreprises

Sur un chantier, la formation prend tout son sens lorsqu'elle débouche sur une compétence directement utile à l'entreprise. Au Togo, une nouvelle convention entend rapprocher les apprenants des IFAD Bâtiment et Énergies renouvelables des besoins du groupe chinois WIETC, avec à la clé des possibilités d'alternance, de formation et d'insertion professionnelle.

L'Agence Éducation-Développement (AED), qui pilote les IFAD, et Weihai International Economic and Technical Cooperation (WIETC) ont signé cet accord le jeudi 1er octobre 2026 à Lomé. Le partenariat prévoit notamment l'accueil d'apprenants sur les chantiers du groupe, le partage d'expertise, la formation continue et des appuis aux instituts.

Selon Ma Jtanjun, vice-président de WIETC, la réussite des projets passe aussi par la

constitution d'une équipe locale de professionnels compétents. Dans cette logique, le groupe prévoit de recruter en priorité des diplômés des deux IFAD, en fonction de ses besoins.

Les perspectives sont liées à plusieurs projets. WIETC participe notamment à la construction du siège de NSIA Vie et du bâtiment de simulation d'Askyl. Pour le premier chantier, le besoin immédiat a été évalué à 50 ouvriers. Le futur Terminal 2 de l'aéroport de Lomé, dont le démarrage est envisagé en avril 2027, pourrait nécessiter 500 personnes. Le groupe prépare également une centrale solaire photovoltaïque de 50 MW avec stockage dans la région de la Kara.

Ces volumes ne constituent toutefois pas une garantie d'embauche. Les recrutements dépendront des besoins effectifs

du groupe. La priorité accordée aux diplômés des IFAD crée néanmoins une passerelle entre formation et emploi. Pour Dammipi Noupokou, directeur général de l'AED,

techniques et l'examen d'appuis sous forme d'équipements, de bourses ou de subventions. Ce partenariat renforce ainsi le modèle d'alternance porté par l'AED, qui propose

préparation à Avétonou, le dispositif cherche à mieux répondre aux besoins en compétences et à faciliter l'accès des jeunes aux métiers liés aux transformations



Présidium

l'enjeu est de rapprocher la compétence et l'emploi, ainsi que l'école et le chantier. La convention prévoit aussi des échanges

9 formations diplômantes et 16 formations certifiantes ou qualifiantes. Avec 4 IFAD opérationnels et un cinquième en

économiques du pays et aux nouvelles opportunités professionnelles dans les territoires.

Cabinet d'avocats Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat au Barreau du Togo

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques le **29 octobre 2026 à 10 heures**,

Par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé siégeant au palais de justice de ladite ville, de l'immeuble objet du titre foncier n°18 963 de la République Togolaise Volume XCVI Folio 15 appartenant au sieur N'SOUGAN Amévi Marcel ;

À LA REQUÊTE DE

La société **IB bank Togo, Société Anonyme** avec conseil d'administration au capital de Dix-sept Milliards cinq cent millions (17.500.000.000) de francs CFA, BP : 363 Lomé-TOGO, Tél : 22 23 55 00, ayant son siège social à Lomé-TOGO, 169, Boulevard du 13 janvier, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 1974 B 0521 – CIB : T0024K, SWIFT : BTCITGTG, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Ayant pour conseil **Maître KATAKITI Afoh Gado, Avocat au Barreau du Togo**, quartier Atikoumé (FUCEC-ATIKOUME), en allant vers le campus, Rue BADJENOPE (3^{ème} Rue à droite, à 200m), 05 BP : 840 Lomé-TOGO, Tél. : 22 22 13 73, E-mail : cabinetkatakiti@gmail.com, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ;

AGISSANT EN VERTU :

- Des grosses dûment en forme exécutoire de la convention de compte courant en date du 1^{er} février 2022 et de son avenant en date du 15 novembre 2024 ;
- Du commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Bawini-Dama KPELOU, Huissier de justice à Lomé, en date du 03 juin 2026, valant saisi de l'immeuble objet du titre foncier n°18 963 RT Volume XCVI Folio 15, et servi à dame KOAGNI Christina M., chef d'entreprise, Tél : 99 24 44 44, demeurant et domiciliée à Lomé, promotrice des Établissements MARCELO BEACH CLUB, ayant leur siège social à Lomé, quartier Baguida, BP : 14 347, Tél : 90 88 99 99, immatriculés au RCCM sous le numéro TG-LOM 2014 A 5737 et au sieur N'SOUGAN Amévi Marcel, Directeur de société, Tél: 90 04 00 28/98 44 44 44, demeurant et domicilié à Lomé, co-promoteur des Établissements MARCELO BEACH CLUB et caution hypothécaire ; puis publié pour valoir saisi par le Conservateur de la propriété foncière le 19 juin 2026 ;

DÉSIGNATION :

Un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 04a 35ca sis à Lomé Nyékonakpoé, limité au Nord par le Titre foncier n°3993 TT, au Sud par le Titre foncier n°6645 RT et à l'Est par le Titre foncier n°2858 TT et à l'Ouest par une rue non dénommée, objet du Titre foncier n°18 963 de la République Togolaise Volume XCVI Folio 15 appartenant au sieur N'SOUGAN Amévi Marcel;

Sont également comprises, toutes les aisances, dépendances et appartements dudit immeuble sans aucune réserve ni exception et notamment les immeubles par destination et toutes les nouvelles constructions et améliorations qui pourraient y être faites postérieurement ;

MISE À PRIX

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de quatre-vingt-seize millions huit cent trente-un mille cent cinquante (96.831.150) francs CFA.

Et ce, sous réserve de toutes autres charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître KATAKITI Afoh Gado, Avocat à la Cour, en date du 05 août 2026, lequel peut être consulté au greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Fait à Lomé, le 02 octobre 2026
Par Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat poursuivant
Pour Maître KATAKITI Afoh Gado et par Substitution
Maître ZILHOUB LEMONE Yannick
Avocat

Dialogue fiscal

Le gouvernement échange avec les entreprises chinoises

Dans une économie où les investissements étrangers contribuent à créer des emplois, la qualité du dialogue entre les entreprises et l'administration fiscale peut peser sur la confiance des opérateurs. Au Togo, le ministère des Finances et du Budget veut renforcer cette relation avec les entreprises chinoises, en privilégiant l'échange et la clarification des règles.

Samedi 3 octobre 2026 à Lomé, le ministre Essowè Georges Barcola a présidé une rencontre de concertation avec l'Office Togolais des Recettes (OTR) et des entreprises chinoises installées. Elle portait sur le « Climat des affaires et opportunités pour les entreprises chinoises au Togo ». La délégation chinoise était conduite par Yao Yu, conseiller économique de l'ambassade de Chine, accompagné de la présidente de l'Association des entreprises chinoises et de plusieurs chefs d'entreprise. Le ministre a placé les échanges sous le signe de la recherche de

solutions aux difficultés et incompréhensions relevées dans certaines procédures fiscales. Cette démarche intervient alors que les relations économiques entre Lomé et Pékin se développent. Yao Yu a relevé la progression des échanges et la confiance des opérateurs chinois dans leurs activités au Togo. La rencontre devait permettre à ces entreprises de mieux comprendre le cadre fiscal applicable à leurs opérations.

Le Commissaire des Impôts, Peter Dossou Kponor, a rappelé un principe central de l'action de l'OTR : la législation fiscale togolaise ne distingue pas les entreprises selon leur nationalité. Cette mise au point répond aux préoccupations exprimées dans un courrier du 9 septembre 2026 concernant des contrôles répétés et des rappels fiscaux jugés importants. L'OTR a détaillé plusieurs garanties encadrant les contrôles. Elles

comprennent un préavis d'au moins sept jours, une durée plafonnée, une notification motivée, un délai de reprise limité à trois ans et la possibilité d'un recours hiérarchique dans les 72 heures.

Les discussions ont surtout débouché sur douze recommandations



Georges Barcola (g) et Yao Yu (d)

réparties entre les différentes parties. L'OTR prévoit de désigner deux points focaux, l'un pour les Impôts et l'autre pour les Douanes, afin de faciliter les échanges avec la

communauté chinoise. Un guide pratique bilingue français-chinois doit présenter les obligations, le calendrier fiscal et la charte du contribuable vérifié.

Des sessions de formation sont aussi prévues sur le Syscohada révisé, la facturation normalisée et les services électroniques.

préparation des lois de finances, les propositions argumentées concernant les secteurs à faible marge. Il devra aussi faciliter les échanges avec les autres administrations, notamment les Douanes et l'Immigration. L'Association des entreprises chinoises devra, pour sa part, encourager la mise en conformité des entreprises, centraliser leurs préoccupations et promouvoir les bonnes pratiques auprès des fournisseurs locaux.

Pour le Togo, cette concertation cherche dans ce nouveau cadre à concilier deux impératifs : garantir le paiement juste de l'impôt et préserver un environnement favorable à l'investissement. Pour les entreprises chinoises, elle ouvre un cadre de dialogue susceptible de réduire les incompréhensions et de renforcer la sécurité juridique de leurs activités.

Edy Alley

Cédéao

La BIDC lance les préparatifs du Forum d'Investissement 2027

Dans une région où un financement obtenu peut transformer un projet en entreprise, puis une entreprise en emplois, la mobilisation des capitaux constitue un enjeu majeur. À Lomé, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) prépare un nouveau rendez-vous destiné à accélérer cette dynamique.

Le 29 septembre 2026, la Banque a officiellement lancé, les préparatifs du Forum d'Investissement de la Cédéao 2027 (EIF 2027). Prévu les 7 et 8 avril 2027, le forum veut attirer davantage de capitaux et renforcer les investissements consacrés à la transformation économique de l'Afrique de l'Ouest.

Placée sous le thème « Résilience et transformation : naviguer dans un contexte mondial incertain et libérer une croissance inclusive en Afrique de l'Ouest », l'initiative réunit gouvernements, institutions de financement du développement, investisseurs, secteur

privé, partenaires régionaux, diplomates et médias. Pour Dr George Agyekum Donkor, président de la BIDC et de son Conseil d'administration, l'EIF 2027 doit servir de plateforme pour mobiliser les capitaux, consolider les partenariats et accélérer



la transformation structurelle de la région. Les investissements recherchés devront être durables et inclusifs, tout en répondant aux défis économiques et en ouvrant de nouvelles possibilités. Représentant le gouvernement togolais, pays hôte et partenaire officiel, Akou Mawussé

Adétou, directrice de cabinet représentant le ministre des Finances et du Budget, Georges Barcola, a insisté sur la nécessité de transformer les incertitudes économiques mondiales en opportunités. Selon elle, la réussite du forum devra notamment se mesurer aux investissements mobilisés,

aux projets réalisés et aux emplois créés. Le lancement a été suivi d'une présentation des orientations du forum et d'un panel consacré aux opportunités d'investissement et aux mécanismes de financement d'une croissance durable. Des représentants de Barton

Heyman Limited, de la Chambre de Commerce Africaine et de l'Agence nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME du Togo ont notamment échangé sur les financements innovants et le rôle du secteur privé.

Les discussions ont souligné l'importance de renforcer les liens entre porteurs de projets, investisseurs, institutions financières et pouvoirs publics. Cette mise en relation doit faciliter la concrétisation des initiatives présentant un potentiel économique et social.

Ismaël Nabé, ministre guinéen du Plan, de la Coopération internationale et du Développement et président en exercice du Conseil des Gouverneurs de la BIDC, a officiellement lancé l'EIF 2027. Il a appelé à une mobilisation accrue des gouvernements, investisseurs, partenaires au développement et entreprises.

Il a également mis en

avant les ressources naturelles, le capital humain et le potentiel économique de l'Afrique de l'Ouest, estimant que la région possède les atouts nécessaires pour devenir un pôle économique majeur.

À travers ce forum, la BIDC veut ainsi catalyser les investissements stratégiques, l'innovation et les partenariats. L'objectif est aussi de renforcer les partenariats public-privé et d'accroître les flux de capitaux vers les économies ouest-africaines.

Le rendez-vous d'avril 2027 réunira promoteurs de projets, investisseurs, institutions financières, décideurs publics et dirigeants d'entreprises autour d'opportunités sectorielles et de solutions destinées à soutenir la résilience économique régionale. Pour les communautés, l'enjeu réside aussi dans les emplois durables.

E.A

Coopération Chine-Togo

54 ans de co-développement

Les relations sino-togolaises font du chemin. Les deux pays célèbrent 54 ans de la coopération bilatérale, avec à la clé des réalisations qui redessinent le paysage économique togolais. Du grand contournement de Lomé aux chantiers de modernisation agricole, retour à travers ce dossier sur les réalisations.

Partenairesdelonguedate, la Chine et le Togo ont officiellement établi leurs relations diplomatiques le 19 septembre 1972. Plus de cinq (5) décennies après, ce partenariat reste au beau fixe, en témoignent les réalisations.

Depuis quelques années, les initiatives ne manquent pas et l'accompagnement de la Chine au Togo ne cesse de prendre une nouvelle dimension, tout en se diversifiant.

Une coopération qui prend de l'ampleur

s'accroître. Si en 2021 l'on estimait la valeur des échanges commerciaux entre la Chine et le Togo à près de 3 milliards de dollars, ils ont atteint, rien que dans la première moitié (janvier à juillet) de 2023, 2,3 milliards. Depuis 2024 et avec la volonté de Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, et de Faure Gnassingbé, président du Conseil, de porter les relations entre leurs deux pays au rang de partenariat stratégique, les échanges commerciaux connaissent une augmentation de plus de 50 %.

« En 2025, le volume du commerce Chine-Afrique a atteint 348,1 milliards de dollars américains, en hausse de 17,7 % tandis que celui entre la Chine et le Togo a atteint 5,43 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente », a communiqué Wang Min, ambassadrice de Chine

Pour accompagner le Togo dans l'autosuffisance alimentaire, la République populaire de Chine intervient à travers le projet d'assistance d'urgence né à l'issue du Forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac). Et rien qu'en 2025, 2400 tonnes de riz blanc, soit 48 000 sacs de 50 kg de riz, ont été livrées au pays. Cet accompagnement est estimé à 20 000 000 de yuans renminbi, selon l'ambassade de Chine au Togo.

Dans le domaine sanitaire, les initiatives ne manquent pas. Des missions médicales sont régulièrement conduites par des médecins chinois et togolais au bénéfice de la population.

Côté éducation Sur le plan éducatif, ce partenariat se traduit par des échanges culturels entre les deux pays. En témoigne l'inauguration, en 2013, de l'Institut Confucius de

ainsi que pour des activités culturelles et artistiques. Si des projets sont réalisés ici et là, les deux pays ont fait des secteurs éducatif et énergétique l'une des priorités du développement. Depuis quelques années, la Chine ne cesse d'investir dans ces secteurs. Ainsi, note-t-on l'exécution de plusieurs projets, tels que le complexe pédagogique moderne du lycée de Tokoin et le poste de distribution d'électricité de Sokodé.

Dans ce même élan de promotion de l'éducation, des boursiers poursuivent leurs études en Chine. Cette formation des ressources humaines se fait particulièrement dans les domaines administratif, militaire et sanitaire, renseigne Chao Weidong, ex-ambassadeur de la République populaire de Chine au Togo.

Pour beaucoup d'observateurs, la priorité accordée à l'éducation et à l'énergie est compréhensible, car pour exécuter des projets d'infrastructure, la Chine a bien besoin d'énergie électrique et de main-d'œuvre qualifiée locale. On peut alors comprendre son attachement à ces deux secteurs.

Ces projets qui impactent

Au-delà des secteurs susmentionnés, la coopération sino-togolaise touche aussi le domaine des grands projets tels que la construction d'infrastructures routières, aéroportuaires, industrielles et l'exploitation.

Dans le domaine industriel, et surtout celui de la zone franche, les investisseurs chinois vont, dans un premier temps, se signaler par l'installation de petites unités de production pour exporter vers les pays de la sous-région.

Mais, avec les fortes demandes du marché intérieur chinois en matières premières minières, les entreprises chinoises ont réorienté leurs investissements vers le secteur extractif.

En 2014, elles étaient quatre (4) entreprises

chinoises à obtenir leurs permis miniers pour l'exploitation de minerais au Togo. La première à avoir démarré étant la MM. Mining SA, qui en 2008 a signé avec les autorités togolaises une convention d'exploitation, de transformation et de commercialisation de différents minerais, notamment le manganèse, le fer et la chromite.

Au niveau des infrastructures, les projets portés par la Chine au Togo sont légion. Ils touchent les domaines d'infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires.

Dans le cadre de la coopération sino-togolaise et de l'initiative « Ceinture et la Route », plusieurs projets d'infrastructures routières visant à améliorer la connectivité, à faciliter le transport et à stimuler le développement économique du Togo sont menés.

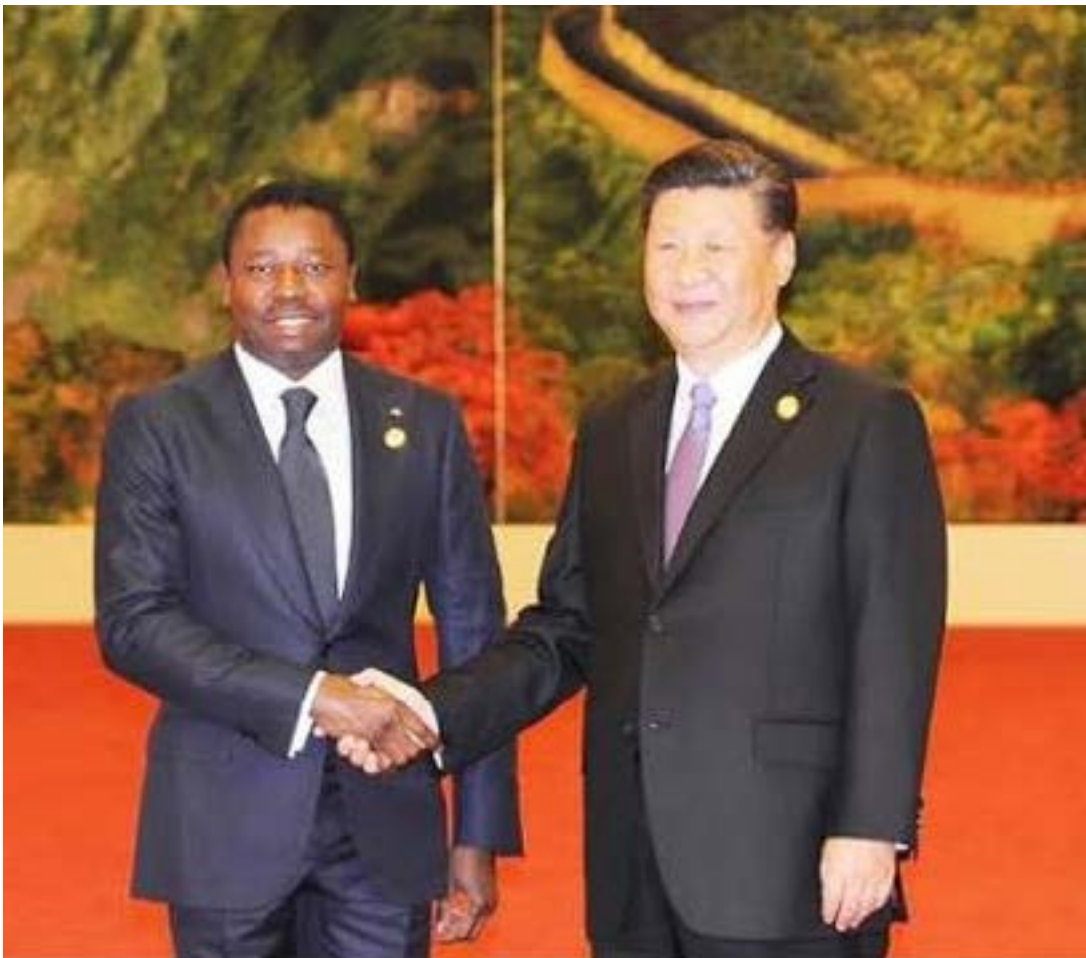
L'on citera, entre autres, la réhabilitation de la route Aouda-Aléheridè. Longue de 60 km, elle est réhabilitée par la société chinoise Zhongmei Engineering Group. C'est aussi le cas des travaux sur les 10 premiers kilomètres de la route Lomé-Cotonou (axe Avépozo-Togokomé) conduits par l'entreprise chinoise China Road and Bridge Corporation (CRBC).

La même entreprise a également été impliquée dans la construction de plusieurs ponts et du grand contournement routier de Lomé. Long de 14 km, ce contournement a nécessité un coût officiel de 34 milliards FCFA.

L'on doit également à la Chine le « contournement » de la faille d'Alédjo, sur 18 km, et le « contournement des monts Défalé », sur 12 km. Il s'agit des voies construites sur fonds chinois, par des entreprises chinoises.

Il en est de même du nouveau port à conteneurs de Lomé, pour un coût de 280 milliards de FCFA, détenu à 50 % par le groupe chinois China Merchant Holding.

La Chine a également



Faure Gnassingbé et Xi Jinping

Si la coopération sino-togolaise date des années soixante, elle n'a effectivement pris du poil de la bête que dans les années 2000, avec des réalisations et accompagnements dans divers secteurs de développement.

Fort de l'impact de cette coopération, les échanges économiques entre les deux pays n'ont de cesse de

Allant plus loin dans leur relation de partenariat, les deux pays ont signé, en avril 2026, l'Accord-cadre de partenariat économique pour le développement commun, jetant ainsi les bases d'une coopération sino-togolaise plus solide.

Éducation, santé et agriculture : des secteurs phares

l'Université de Lomé. Il a pour mission de promouvoir la langue et la culture chinoises, de favoriser les échanges culturels et éducatifs entre la Chine et le Togo, et de renforcer les liens d'amitié entre les deux pays.

Aussi sert-il de plateforme pour l'apprentissage et l'enseignement du chinois,

financé et exécuté les travaux de rénovation de l'aéroport de Lomé, à travers la China Exim Bank, et des entreprises chinoises, pour environ 100 milliards de FCFA. Un financement auquel est venu s'ajouter en juin 2016 un autre financement de 39 milliards de FCFA, destiné à doter la nouvelle infrastructure aéroportuaire de Lomé de deux nouveaux terminaux.

Autres financements : la construction du barrage d'Adjralala, un projet commun au Bénin et au Togo, qui bénéficie également d'un financement chinois, de 312 milliards FCFA, auprès de la China Exim Bank.

En mai 2016, le pays a aussi bénéficié d'un don de 18 milliards FCFA de la Chine, pour le développement de son agriculture.

Toujours dans le domaine des infrastructures, la rénovation du stade de Kégué a été financée et réalisée avec le soutien de la Chine. Financés à hauteur de 10 milliards de FCFA, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise chinoise China Engineering Corporation.

De même pour la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale, les travaux qui ont nécessité un financement de 16 milliards FCFA ont été l'œuvre de l'entreprise chinoise Jiangsu Nantong N°3 Construction Group.

Les travaux de réhabilitation en cours du Palais de la présidence sont également conduits par une entreprise chinoise. Le même palais, inauguré en 2006, a été conçu par Beijing Institute of Architectural Design

(BIAD), une autre entreprise chinoise.

Pour accompagner l'accès à l'eau potable de la population, 305 forages équipés de pompes à motricité humaine dans la région des Plateaux ont été réceptionnés et remis à disposition des populations. D'un coût global de 4,38 milliards FCFA, ils sont financés par la Chine.

Dans l'ensemble, les infrastructures réceptionnées dans 285 villages couvrant 32 communes et 12 préfectures permettront de desservir 175 000 personnes.

Maintenir le cap de la coopération

Cette volonté de maintenir le cap de la coopération sino-togolaise a été réitérée en 2024 par le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé et le président chinois, Xi Jinping.

Pour ce faire, la Chine entend travailler avec l'Afrique et plus particulièrement le Togo, dans les trois prochaines années pour développer des actions de partenariat sur la modernisation.

Ces nouvelles actions de partenariats toucheront, au Togo, un éventail de secteurs-clés comme le commerce, l'industrie, les infrastructures, la santé, l'agriculture, la formation, la sécurité ou encore la culture.

« Pour assurer la mise en place des dix actions de partenariat, le gouvernement chinois accordera à l'Afrique un soutien de 360 milliards de yuans dans les trois prochaines années, soit 50

milliards de dollars (mdr) », a dévoilé le président chinois.

Face aux mutations et défis multiples auxquels le monde est confronté, la Chine s'engage à œuvrer aux côtés du Togo et de la communauté internationale pour la paix, la stabilité et le développement durable.

« Son Excellence Monsieur Faure Essozimna

les secteurs comme les infrastructures, l'énergie, la santé et la transformation agricole.

D'autres projets dans les secteurs à fort potentiel de développement, tels que le numérique, pourraient être envisagés à l'avenir. L'objectif étant de promouvoir un développement inclusif où personne ne serait laissé

de la modernisation, mais aussi des compagnons de voyage dans l'union et le renforcement du Sud global », a-t-elle relevé avant d'ajouter : « La Chine entend travailler avec le Togo, à perpétuer l'amitié traditionnelle, à approfondir la confiance politique mutuelle et à élargir la coopération pragmatique. Nous allons promouvoir une meilleure



Faure Gnassingbé et Wang Min

Gnassingbé est un dirigeant et homme politique de vision et de clairvoyance de niveau international. Il joue un rôle important dans les affaires régionales et internationales », a mentionné Wang Ming, ambassadrice de Chine au Togo, avant de poursuivre : « La Chine est disposée à travailler avec le Togo et la communauté internationale pour contribuer à la paix, à la stabilité mondiale, à la tranquillité et au développement régional. » Dans cette logique, plusieurs projets sont envisagés dans les mois et années à venir dans

pour compte, les deux partenaires s'engagent donc à maintenir le cap de leur relation et à l'intensifier davantage.

Pour Mme Min, la Chine et le Togo font tous partie du Sud global et s'engagent pour le développement national et le bonheur du peuple. Ils chérissent tous deux, la paix, le développement, la coopération et le gagnant-gagnant, raison pour lesquelles leur coopération ne cesse de s'intensifier.

« La Chine et le Togo sont non seulement de bons partenaires sur la voie

articulation entre le 15^e plan quinquennal et la Feuille de route gouvernementale 2026-2031, pour répondre aux attentes des peuples en vue de créer sans cesse un avenir encore plus radieux des relations sino-togolaises ».

De ce qui précède, les 54 ans de coopération entre la Chine et le Togo ne marquent pas un point d'arrivée, mais le prélude d'un nouveau chapitre pour relever des défis de modernité, du numérique et de la transition verte.

Caleb Akponou

En un clic,
payez votre
TVM par



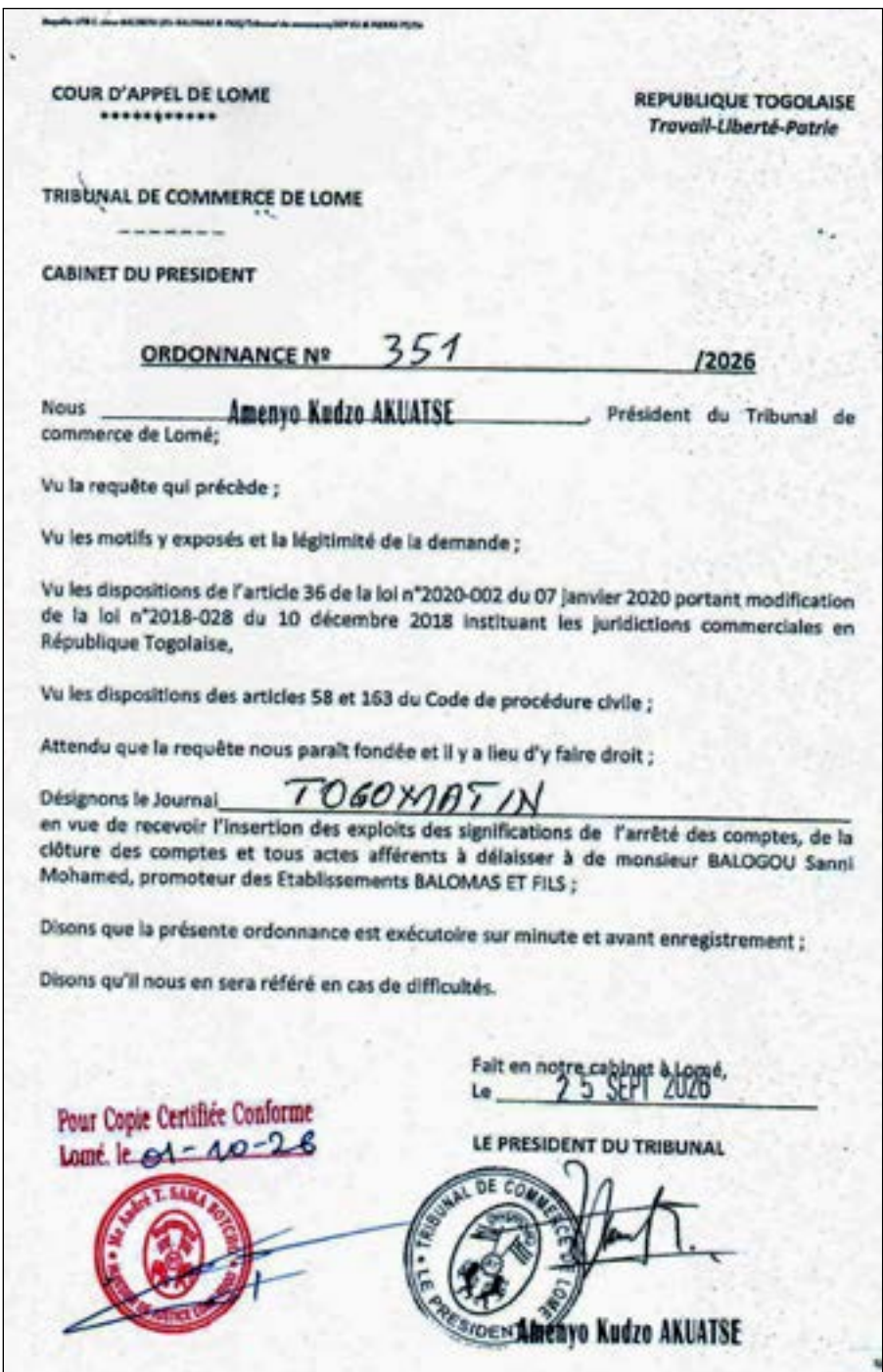
sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play





FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



Comptes de l'État Un excédent de 37,3 milliards FCFA en 2024

Dans les comptes publics, un solde positif apparaît. Pour l'exercice 2024, les comptes de l'État togolais font apparaître un excédent de 37,3 milliards de francs CFA.

Les ressources de l'exercice sont arrêtées à 2 176,6 milliards de francs CFA, contre 2 139,3 milliards de charges. Le rapprochement des comptes des comptables publics avec ceux de l'administration financière fait ressortir un solde positif de 37,3 milliards.

Publiée le 18 septembre 2026, la Déclaration générale de conformité porte sur l'exécution de la loi de finances 2024. La Cour des comptes a examiné les comptes de gestion des 4 comptables principaux de l'État, le compte administratif consolidé et le Compte général de l'administration des finances. La Cour assortit toutefois sa déclaration

de conformité de deux réserves. La première concerne les observations formulées dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances 2024. Celles-ci devront être prises en compte avant le vote de la loi de règlement. La seconde porte sur d'éventuelles erreurs ou irrégularités que le contrôle juridictionnel des comptes pourrait encore révéler.

L'examen relève également l'ouverture de 135,1 milliards de francs CFA de crédits supplémentaires. Pour vérifier la correcte reprise des soldes de clôture de 2023, la Cour a demandé la balance du mois de janvier 2024 à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Au Togo, la loi de finances autorise les ressources et les dépenses, tandis que la loi de règlement arrête les résultats définitifs de l'exercice. La déclaration

participe au contrôle des comptes publics. La Cour des comptes exerce une mission juridictionnelle et une mission d'assistance au Parlement et au gouvernement. Son

intervention s'inscrit dans une réforme budgétaire engagée avec le passage au budget-programme en janvier 2021. La Déclaration générale de conformité et le rapport sur l'exécution de la loi de finances 2024 doivent accompagner le projet de loi de règlement. Leur

transmission est prévue au président du Conseil et au président de l'Assemblée nationale, puis publiés au Journal officiel avec la loi de règlement. Cette procédure permet de documenter l'exécution budgétaire et de préparer l'examen des résultats définitifs de l'exercice par les institutions compétentes.



La Rédaction

Éliminatoires CAN-U23

Les Eperviers rallient la Libye pour la revanche

Au lendemain du match nul (1-1) concédé face à la Libye au stade de Kégué, les Éperviers Espoirs ont rejoint Misurata, en Libye, vendredi 2 octobre. La délégation togolaise entame désormais la dernière phase de sa préparation en vue de la manche retour du premier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations U23, prévue en Égypte en 2027.

Partis de Lomé jeudi, les Eperviers ont effectué leur voyage via Accra et Istanbul avant d'atteindre leur destination. Le groupe dispose désormais de quelques jours pour préparer cette deuxième

confrontation face aux Libyens, programmée le mardi 6 octobre à Misurata. Lors de la manche aller disputée mercredi au stade de Kégué, les deux sélections s'étaient séparées sur un score de parité (1-1). Malgré des séquences intéressantes dans le jeu, les Togolais n'ont pas réussi à prendre l'avantage avant le coup de sifflet final. Tout reste donc à jouer pour cette deuxième manche, qui déterminera l'équipe qualifiée pour le prochain tour. Le staff technique entend mettre à profit les séances

prévues à Misurata pour tirer les enseignements du premier match et



Une action de joueurs au match aller

apporter les ajustements nécessaires. Le travail portera notamment sur les aspects tactiques, la concentration et l'efficacité

dans les deux surfaces, des éléments qui pourraient peser dans l'issue de cette

rencontre. Face à une sélection libyenne qui évoluera à domicile, les Éperviers U23 devront faire preuve de

rigueur et de maîtrise pour défendre leurs chances de qualification. Le groupe togolais est conscient de l'enjeu et compte sur une préparation sérieuse pour aborder ce rendez-vous dans les meilleures conditions.

Le match retour du mardi 6 octobre s'annonce ainsi déterminant pour les deux équipes. À Misurata, les Éperviers Espoirs tenteront de faire la différence afin de poursuivre leur parcours dans les éliminatoires de la CAN U23, Égypte 2027.

TM-FTF

Éliminatoires CAN U17

Trois officiels togolais désignés pour le tournoi

Le football togolais continue d'affirmer son dynamisme et de renforcer sa présence sur la scène continentale. En atteste la nouvelle désignation de trois officiels togolais par la Confédération africaine de football (CAF) à travers l'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA Zone B), pour le tournoi qualificatif de la Coupe d'Afrique des Nations U17 (U17 QAFCON 2026).



Table d'honneur des officiels

Pour cette compétition de jeunes qui aura lieu du 10 au 23 octobre 2026 à Ouagadougou, au Burkina Faso, le Togo sera représenté par Yao Yves Galley, Commissaire de match ; Yena Donatien Kofitse officiera comme Arbitre central et Ourotou Wassiou Tchamolla comme Arbitre assistant.

Cette décision témoigne de la confiance renouvelée de l'Ufoa B et de la CAF, accordée aux compétences administratives et à l'arbitrage togolais pour veiller au bon déroulement des rencontres.

Un positionnement stratégique continu Ces désignations s'inscrivent dans une dynamique prometteuse : ces dernières années, le Togo ne cesse de renforcer sa présence dans les grands rendez-vous et compétitions d'envergure sur le continent. Le positionnement régulier de ses officiels (arbitres, commissaires de match, coordinateurs généraux, assesseurs d'arbitres) au sein des diverses compétitions sous-régionales et africaines illustre les efforts de formation, de rigueur et de professionnalisation entrepris par la Fédération togolaise de football.

En officiant lors de ces éliminatoires régionales à Ouagadougou, Yao Yves Galley, Yena Donatien Kofitse et Ourotou Wassiou Tchamolla porteront une fois de plus haut les couleurs du Togo et confirmeront le rayonnement croissant du pays sur l'échiquier du football africain.

TM-FTF

Mara'monde 2026

Le Togo termine vice-champion

Les Éperviers maracaniers laissent filer la Coupe du monde 2026. En finale face aux Éléphants de la Côte d'Ivoire ce dimanche 4 octobre 2026, les poulains de Boukari Hamadou, jusque-là invincibles, ont perdu sur un score de 4 buts à 1.

Détenteurs de la Coupe Mara'monde 2024, les Éléphants de la Côte d'Ivoire, tactiquement et physiquement en place, ont su imposer leur hégémonie aux Éperviers. Ils remportent ainsi pour la deuxième fois consécutive la Coupe du monde de maracana.

Un Togo qui n'a pas démerité

Considéré comme l'un des prétendants à la Coupe, le Togo, battu en finale, finit

Un parcours sans faute

Pour arriver en finale, les Éperviers marcaniers se sont illustrés par un parcours sans faute. Face au pays hôte, le Cameroun en demi-finale, les poulains de Boukari Hamadou, bien que menés, ont réussi à ramener le score à 4 buts partout pour ensuite prendre l'avantage lors des prolongations sur un score de 5 buts contre 4. Mais bien avant, les Éperviers, pour leur entrée en lice dans cette compétition, ont obtenu une large victoire face aux États-Unis sur un score de 6 buts à 1. Le deuxième succès, maîtrisé dans ce tournoi, était face au Canada, où le Togo a gagné 3 buts à 1. Cumulant les succès, les Éperviers du Togo ont fini premiers de leur groupe en

était face au Brésil, a réussi à tirer son épingle du jeu en battant son adversaire 2 buts à 0.

Galvanisé par les victoires, le Togo s'est montré plus fort en s'imposant face au pays hôte, le Cameroun, sur un score de 5 buts à 4 avant d'être défait en finale.

Qu'est-ce que le maracana ?

Le maracana est une discipline sportive inspirée du football. Elle se joue généralement à 6 contre 6 sur un terrain réduit de la taille d'un terrain de handball, sans gardien de but ou avec des règles très spécifiques.

Avec la modernisation du jeu, le maracana possède aujourd'hui ses propres compétitions



Equipe nationale de maracana

deuxième de la compétition et remporte l'argent. Une avancée pour le pays qui a terminé troisième de la Coupe du monde 2024.

battant les Coqs sportifs de la France lors du troisième match sur un score de 2 buts à 0. Ainsi qualifié pour les quarts de finale, le Togo, qui

internationales, à l'instar du Mara'Can et du Mara'monde, qui est à sa deuxième édition.

Caleb Akponou

ASSIGNATION

COPIE

L'an deux mil Vingt six

Et le Dix-huit (18) Septembre à 12 heures minutes ;

A la requête de Madame TATEY Adjoavi Nyuito, Tél 90 01 89 24, demeurant et domiciliée à Lomé ;

J'ai M. ASSEGOUE, Huissier de Justice pour la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé Demeurant et domicilié en ladite Ville Trançois Douane-Lincousine, 2ème van après la Clôture du Lycée technique d'Atikoumé

Donné assignation à Monsieur SEGLA Kelly Vignon, Tél 90 04 09 16, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *Devant contacts au téléphone, celui-ci refuse de nous indiquer son domicile ni recevoir l'acte. Nous avons donc procédé à l'affichage de la porte principale de l'auditoire du TGI (Lomé) conformément à l'art 58 CPC*

A comparaitre le Mardi Six (06) Octobre 2026 à huit (08) heures du matin jours et heures suivants s'il y a lieu à l'audience et par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé statuant en matière Civile, séant au Palais de Justice de ladite Ville ;

POUR

Attendu que la requérante est propriétaire d'une parcelle de terrain formant le lot N°3 bis d'une contenance de 02 ares 50 ca sise à Lomé Atikoumé au lieudit Dossoukopé pour l'avoir acquise par voie d'achat auprès du sieur KOUGBANOU Koffi Apéti ainsi que l'atteste le reçu de vente de terrain ci-joint (Pièce N°1) ;

Attendu que le vendeur de la requérante était propriétaire lui-même dudit terrain pour l'avoir acquis de l'Etat Togolais par voie de rétrocession suivant Arrêté Ministériel N°092/MUHSG/DGUDMHPI portant rétrocession des parcelles de réserves administratives spéciales (Pièce N°2) ;

Attendu que plus tard, le droit de propriété de ce dernier y a été confirmé suivant Jugement N°1400/2012 rendu le 04 Mai 2012 par le Tribunal de Lomé (pièce N°3) ;

Attendu que dès l'acquisition, la requérante a entièrement clôturé son terrain qu'elle a fermé avec un portail ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de constat ci-joint (pièce N°4) ;

Attendu que la requérante a depuis toujours joui de son immeuble de façon paisible, publique et continue sans la moindre contestation de qui que ce soit ;

Mais attendu que curieusement, la requérante vient de constater qu'un quidam s'est permis de casser une partie de la clôture voisine pour accéder à l'intérieur et y a érigé un mur de séparation sans qu'elle ne sache en vertu de quel droit ;

Attendu que par ses investigations, la requérante a découvert que l'auteur de ces faits n'est personne d'autre que le requis ;

Attendu qu'en outre, la requérante a découvert au service de Cadastre et de la conservation foncière que le requis a introduit une demande aux fins d'immatriculation de son immeuble suivant réquisition N°230600129-GL ;

Attendu que ces comportements du requis constituent non seulement une atteinte inadmissible au droit de propriété des requérants, mais aussi une violation grave et intolérable des dispositions de l'article 136 de la loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial qui dispose : « La propriété est le droit exclusif et perpétuel d'user, de jouir et de disposer des choses et des droits. Elle confère à son titulaire un pouvoir absolu sous réserve des lois qui la réglementent » ;

Attendu que pour mettre définitivement fin à cette situation combien préjudiciable à ses droit, la requérante n'a d'autre choix que de s'adresser à Justice pour s'entendre ;

-Constater que son vendeur détient son droit de propriété de l'Etat suivant Arrêté Ministériel N°092/MUHSG/DGUDMHPI portant rétrocession des parcelles de réserves administratives spéciales ;

-Constater également que le droit de propriété de son vendeur a été par après confirmé suivant Jugement N°1400/2012 rendu le 04 Mai 2012 par le Tribunal de Lomé ;

En conséquence,

-Confirmer son droit de propriété sur le terrain en cause d'une contenance de 02 ares 50 ca, objet du lot N°3 bis sis à Lomé Atikoumé au lieudit Dossoukopé que tente d'occuper illégalement le requis ;

-Ordonner l'expulsion pure et simple tant de corps que de biens du requis ainsi que celle de toutes personnes de son chef dudit immeuble et au besoin avec l'assistance de la Force Publique et ce, sous astreinte de 100.000F CFA par jour de retard et de résistance ;

-Ordonner la démolition de tout ouvrage y érigé par le requis ou par toute personne de son chef et à ses frais ;

-Interdire au requis de le troubler dans sa jouissance paisible des lieux sous astreinte de 100.000 F CFA par acte de trouble ;

-Ordonner au Conservateur de la Propriété foncière d'annuler la réquisition N°230600129-GL illégalement obtenu sur la parcelle en cause par le requis et de procéder à l'immatriculation dudit terrain en son nom ;

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de :

EN LA FORME

-Déclarer l'action de la requérante recevable ;

AU FOND

Voir venir le requis,

-Constater que le vendeur de la requérante détient son droit de propriété de l'Etat suivant Arrêté Ministériel N°092/MUHSG/DGUDMHPI portant rétrocession des parcelles de réserves administratives spéciales ;

-Constater également que le droit de propriété du vendeur de la requérante a été par après confirmé suivant Jugement N°1400/2012 rendu le 04 Mai 2012 par le Tribunal de Lomé ;

En conséquence,

-Confirmer le droit de propriété du requérant sur le terrain en cause d'une contenance de 02 ares 50 ca, objet du lot N°3 bis sis à Lomé Atikoumé au lieudit Dossoukopé que tente d'occuper illégalement le requis ;

-Ordonner l'expulsion pure et simple tant de corps que de biens du requis ainsi que celle de toute personne de son chef dudit terrain et au besoin avec l'assistance de la Force Publique et ce, sous astreinte de 100.000F CFA par jour de retard et de résistance ;

-Ordonner la démolition de tout ouvrage y érigé par le requis ou par toute personne de son chef et à ses frais ;

-Dire qu'en cas de refus des requis de s'exécuter volontairement dans un délai de 10 jours à compter du prononcé de la décision à intervenir, la requérante est d'ores et déjà autorisée à y procéder à ses frais ;

-Interdire aux requis de troubler la requérante dans sa jouissance paisible des lieux sous astreinte de 1.000.000 F CFA par acte de trouble ;

-Ordonner au Conservateur de la Propriété Foncière d'annuler la réquisition N°230600129-GL illégalement obtenu sur la parcelle en cause par le requis et de procéder à l'immatriculation dudit terrain au nom de la requérante ;

-Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toute voie de recours et sans caution ;

-Condamner les requis aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE

Et Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : _____ F CFA.

L'HUISSIER

NOTRE APPLICATION



sur



GRATUITE
SIMPLE
INSTANTANÉE

Emportez l'économie
partout avec vous
en téléchargeant
notre application,
votre source
exclusive d'analyses
multisectorielles
percutantes

